



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Séance du 22.01.19

#Objet : Interpellation de Mme Rachida MOUKHLISSE relative au suivi de l'incident survenu lors de la séance publique du Conseil communal du 17 décembre dernier#

Séance publique

Je voudrais en introduction de la présente interpellation exprimer mon indignation et celle des élus de la majorité face à l'action menée par Madame Ferretti auprès des habitants du Dries. Je suis autant en colère que triste de ce qui s'est passé au Conseil communal du 17 décembre 2018. Une population, déjà fragilisée par les aléas de la vie a été instrumentalisée. Des personnes bien ciblées – majoritairement d'origine étrangère – ont été encouragées à se manifester lors du Conseil communal alors que le règlement d'ordre intérieur ne le leur permettait pas. Par ailleurs, on leur a fait croire que le Conseil communal et le Collège étaient compétents pour faire avancer leur situation alors que la gestion de leurs logements dépend de la société «En Bord de Soignes» et non directement de la Commune. Ces personnes qui ont été manipulées, je les connais très bien de par leur culture, leur conviction et surtout leur manière de réagir face aux difficultés. On leur a fait miroiter que c'était pour leurs droits qu'ils pouvaient venir et crier au milieu d'une salle où les valeurs de chacun sont défendues dans le calme et la sérénité. C'est inadmissible, ces personnes ont été cristallisées dans la violence qui leur colle déjà à la peau justement par la couleur de celle-ci. Madame Ferretti a cherché à faire croire qu'elle faisait ça pour les habitants concernés alors que non... et mille fois non, elle l'a fait pour elle-même! Rien ne justifie de désinformer des individus pour semer la zizanie parmi les citoyens... et surtout pour attaquer d'une manière minable la majorité en place. Être conseiller communal, c'est d'abord et avant tout servir les citoyens et non pas les enfoncer dans des stéréotypes dont ils n'ont vraiment pas besoin. Mon écœurement a atteint son paroxysme lorsque j'ai vu des représentants politiques filmer des citoyens en colère et, pour certains, dans un état de détresse extrême.

Le mal est fait. À la suite de l'incident du mois dernier Monsieur Deleuze et Monsieur Thielemans se sont engagés à rencontrer les habitants concernés et je les en remercie. J'en viens à mes questions adressées au Collège :

- Avez-vous eu l'occasion de rencontrer les personnes concernées et de leur réexpliquer comment s'opère la gestion des logements de « En Bord de Soignes » et les moyens à leur disposition pour échanger de manière directe avec les gestionnaires de cette société? Avaient-ils été informés du fait qu'ils ne pourraient pas intervenir en séance publique du Conseil communal par les personnes qui les ont encouragées à venir ?
- Avez-vous eu l'occasion d'évoquer cette situation avec les administrateurs de « En Bord de Soignes », son

président et sa direction ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses.

Réponse de Mr Thielemans:

« Le Bourgmestre et moi avons rencontré les personnes concernées les 8 et 9 janvier. J'avais déjà rencontré certaines d'entre elles le 27 décembre.

Une partie non négligeable des rencontres avec les locataires de EBDS a été consacrée à expliquer le fonctionnement de la SISP et sa position par rapport à la Commune. Les locataires savent comment contacter EBDS, mais ceux qui se sont manifestés ne sont pas satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé ou de la réponse qui leur a été donnée.

Les personnes rencontrées nous ont dit ne pas savoir qu'elles ne pouvaient pas intervenir en séance publique du Conseil communal. L'ayant appris, elles nous ont avoué, non sans regret, qu'elles n'auraient certainement pas agi de la sorte si elles l'avaient su au préalable.

En ce qui concerne l'évocation de cette situation auprès des instances de EBDS, le Bourgmestre a reçu son Directeur Général le 2 janvier, en ma présence, et j'ai pour ma part informé les administrateurs le 8 janvier 2019 à l'occasion du CA auquel assistent également les directeurs.

Pour résumer la situation en quelques mots et de manière factuelle, je dirais que :

1. La société EBDS est consciente des problèmes auxquels font face une partie des locataires dans leur logement et mène des projets de rénovation visant à apporter des solutions structurelles qui seront mises en œuvre sur plusieurs années.
2. Elle éprouve des difficultés à répondre rapidement dans certaines situations, malgré que les problèmes soient aigus et affectent le vécu au quotidien des locataires concernés.
3. Le moins que l'on puisse dire est que EBDS et les locataires éprouvent des difficultés manifestes de communication.

Cette situation est bien connue. Une accumulation de contrariétés ponctuelles (pannes, coupures de gaz, égouts, rumeurs...) se sont ajoutées à des problèmes chroniques. Il suffisait de souffler sur les braises pour échauffer les esprits.

Il faut revenir à présent au travail de fond pour remédier aux problèmes, sans oublier les situations particulières qui demandent une attention à court terme ».

Mr Dermine:

« Au nom du groupe Défi, je suis outré par les propos tenus par Mme Moukhliise, par la lecture fallacieuse et le procès d'intention concernant l'incident qui a eu lieu lors du conseil communal du 17/12/2018. L'interpellation pose de nombreuses questions quant au fond et à la forme mais aussi quant au fonctionnement des institutions. Sur le fond, nous regrettons que la question soit finalement minimisée par la conseillère et je laisserai la Conseillère Mme Ferretti s'exprimer à ce propos. Sur la forme, la violence des propos tenus ne peut être tolérée. Des informations qui nous reviennent, ce sentiment est partagé par les différents conseillers tant de l'opposition que de la majorité. La fausse interpellation de Mme Moukhliise est en fait une attaque envers une conseillère communale qui porte de graves accusations sans fondement et sans éléments probants. Présenter la situation sous l'angle de la culture stigmatise aussi une communauté qui n'était pas dans l'interpellation initiale de Mme Ferretti. C'est aussi nier que d'autres personnes étaient présentes ce jour-là. Mme Moukhliise s'est donc rendue coupable d'une attaque personnelle au nom de la majorité. Je pose donc la question à chaque conseiller de la majorité ici présente : portez-vous vous-même ce même message et avec la même virulence ? Je demande explicitement à chaque chef de groupe de la majorité de répondre à cette question. Concernant le fonctionnement des institutions démocratiques et spécifiquement de notre conseil communal, je voudrais revenir sur deux articles du règlement d'ordre intérieur. Art. 24 : « La police des réunions appartient au Président ». La compétence n'appartient ni aux conseillers ni au Bourgmestre. Art. 25 : « Le Président peut, après avoir donné un avertissement, faire expulser de la salle tout individu qui parle... ». Il existe des mécanismes pour gérer ces situations mais il

n'est en aucun cas de la compétence d'un conseiller d'assumer cette compétence. Par ailleurs à la lecture de l'interpellation, il est invraisemblable qu'il n'existe aucun garde-fou pour empêcher le dépôt de tel texte. La liberté d'expression est un droit inaliénable mais il doit y avoir des garde-fous légaux pour empêcher ce genre de dérives. Il appartient au Président du conseil communal et au secrétaire communal d'arrêter l'ordre du jour. Le ROI du conseil est-il suffisant pour empêcher ce genre de dérives ? Quels sont les armes que le collègue et le secrétaire communal veulent mettre en place pour pouvoir empêcher ce genre de dépôt d'interpellation ? Je terminerai par vous dire que Mme Moukhliisse n'en est pas à son coup d'essai. Des informations qui me reviennent, elle a par le passé déjà exprimé de graves accusations et a stigmatisé des personnes avant de finalement présenter ses excuses. Pour sortir par le haut de cette situation, je proposerai une modification du ROI du conseil à l'image de la disposition du ROI de la Ville de Bruxelles, à savoir un article qui traiterai que « toute parole, assertion ou attitude injurieuse et blessante, et toute attaque personnelle sont interdites et réputées violation de l'ordre ». Je voulais aussi présenter la candidature d'administratrice de Mme Ferretti pour traiter la question au fond de savoir si l'opposition pourrait avoir accès à l'information plutôt que de devoir la demander au conseil communal ».

Mme Ferretti :

« Cette intervention plus que douteuse de Mme Moukhliisse m'interpelle dans la mesure où il est fait état d'accusations calomnieuses à mon égard et que par ailleurs cette accusation serait faite au nom de la majorité indignée. Elle semble éluder l'objet principal de mon interpellation initiale, celui d'accepter ou non sur le territoire communal des logements insalubres ou proches de l'être. Par souci de transparence et de clarté, puis-je vous éclairer sur le contexte qui m'a amenée à faire cette interpellation ? Cela fait des mois que je suis en contact avec des personnes habitant rue de l'Elan, et vu la mauvaise communication qui nous a été confirmée par Mr l'Echevin, j'ai moi-même fait des démarches avec En Bord de Soignes, que ce soit auprès de certains administrateurs ou de la directrice de Watermael-Boitsfort, afin de recevoir des informations nécessaires quant au timing et à l'ampleur des travaux futurs. Démarches qui ont porté leurs fruits puisque ces habitants ont reçu pour une partie de ceux-ci (maisons à appartements) des informations suite à mes questions. Comme indiqué dans mon interpellation du mois passé, 5 ans pour effectuer les travaux paraissent aux habitants une éternité vu l'état d'insalubrité de certains logements. J'avais proposé à mes contacts de faire une interpellation citoyenne, mais ceux-ci ont préféré décliner cette invitation et que je la fasse moi-même, car ils craignaient des représailles. J'ai donc usé de mon droit d'interpellation de conseillère communale en posant des questions claires, respectueuses envers l'échevin en charge, relevant tout à fait de ses compétences. Cette interpellation a donc été mise légalement à l'ordre du jour du conseil communal. En outre, je ne connaissais pas les individus qui ont causé le trouble le mois passé. Je ne les ai jamais rencontrés. Comment dès lors, insinuer que j'aurais encouragé ces personnes à se manifester, pire, à crier au conseil communal. Enfin, les habitants d'En Bord de Soignes savent pertinemment bien que leurs logements sont gérés par En Bord de Soignes. Ils n'ont pas besoin de moi pour le leur expliquer. L'interpellation de Mme Moukhliisse relève purement et simplement du procès d'intention. Pire, elle est non seulement injurieuse envers moi-même mais qui plus est envers ces habitants qui n'ont ni besoin d'être ciblés comme vous le dites ni manipulés, ni instrumentalisés dans cette affaire. Ils sont victimes d'un état de fait, celui de vivre dans des bâtiments proches de l'insalubrité, sans qu'aucune solution ne leur soit apportée à court et moyen terme et je suppose que l'Echevin nous confirmera ceci. Ce qui m'inquiète plus, c'est que Mme Moukhliisse semble s'exprimer au nom de la majorité. Est-ce que vous pourriez, chacun d'entre vous, comme l'a demandé mon collègue, confirmer cela ? Enfin, comme l'a évoqué Alexandre Dermine, ce n'est pas à une conseillère communale, moi en l'occurrence, de faire la police dans le conseil communal. J'ai oui dire que j'aurais dû intervenir auprès de ces personnes que je ne connaissais même pas. Je vous demande donc des excuses publiques, de la part de Mme Moukhliisse et ainsi que de la majorité si elle s'exprime effectivement en son nom, et je me réserve le droit de toute action ultérieure. Je me joins également à mon collègue pour améliorer le fonctionnement de notre conseil communal en apportant des amendements à ce dit conseil. Sur le fond, j'aimerais également poser une question par rapport à votre rencontre avec ces habitants, avez-vous proposé des solutions à court terme ou moyen terme ? Je vous remercie ».

Mr Thielemans trouve peu fondés l'argument de la crainte de représailles et l'affirmation qu'aucune solution ne serait apportée. Il dit avoir apporté des réponses très claires.

Mr Roberti :

« Je prends la parole de ma propre initiative et pas pour répondre à l'interpellation, car rien ne nous y oblige. Je voudrais néanmoins confirmer que notre groupe soutient l'initiative et l'interpellation de Mme Moukhliisse parce qu'effectivement, nous avons été particulièrement heurtés par l'incident du mois dernier. Ce n'est pas pour nous une attaque personnelle, c'est juste un rappel qu'en tant que conseillers communaux, il faut être prudent dans la manière dont on agit. Très sincèrement, nous avons eu le sentiment que ces personnes n'avaient pas été correctement informées du fait que ce n'est pas le conseil communal qui peut apporter une réponse effective à leur situation de détresse, qu'il faut reconnaître et qu'il est justifié de porter ici. Nous ne remettons pas en cause le fait d'interpeller sur ces questions, d'ailleurs comme je l'ai déjà souligné un peu plus tôt dans les débats le collègue a apporté une réponse bien qu'il ne soit pas en charge de la gestion des logements d'En Bord de Soignes. Nous avons été heurtés par le fait que visiblement ces personnes n'avaient pas été informées qu'elles ne pourraient pas prendre la parole et aussi un sentiment, je le dis franchement, qu'elles avaient été encouragées à venir sans être correctement informées. Par rapport aux excuses, notre groupe ne va formuler aucune excuse et Mme Moukhliisse ne va certainement formuler aucune excuse. Par rapport à la police des réunions, notre conseil communal s'est toujours déroulé dans une ambiance correcte. La législature passée a été assez mouvementée avec une ambiance pas très saine au niveau des échanges entre les élus, une certaine rancœur liée aux élections précédentes et à la formation de la majorité précédente. Nous avons espéré qu'avec les dernières élections communales et la clarification de la situation politique qui en est ressortie, on aurait pu travailler dans une ambiance plus sereine. Cela a d'ailleurs été le cas ce soir. Dans beaucoup de conseils communaux en région bruxelloise, la police est présente parce qu'il y a régulièrement des incidents. Ici, la police n'est pas présente. Il est vrai que sur le papier, on aurait pu expulser ces personnes, Mme la Présidente aurait pu prendre des mesures d'ordre mais avec quels moyens physiques ? Et nous ne souhaitons pas aller vers une présence policière. Nous ne souhaitons pas aller vers une ambiance plus difficile au conseil communal où il faudrait prendre des mesures pour tenir le public à l'écart ou pour, le cas échéant, calmer le public si nécessaire. Je pense que Mme la Présidente a bien réagi en attendant que l'incident se passe, parce que cela ne servait à rien de rajouter du trouble au trouble. Pour la suite, le conseil communal s'est passé dans une ambiance sereine ce soir, beaucoup plus sereine qu'à son habitude et j'espère que pour la législature qui s'ouvre, le conseil communal pourra se poursuivre dans ces conditions".

Mr Casier :

« Peut-être deux aspects pour cette réponse : le fond et la forme. Comme le disait Mme Moukhliisse dans son interpellation, pour moi, pour d'autres, c'était mon premier «vrai» conseil communal le mois passé. Ce qui m'a interpellé, outre la forme, j'y reviendrai dans quelques instants bien sûr, mais enfin, personne ne vient hurler dans une salle pour le plaisir. Je pense que si des citoyens de notre commune se sont sentis avoir ce droit, c'est que leur sentiment d'abandon est grand. Je trouve que dans l'interpellation de Mme Moukhliisse, cet élément-là a été complètement évacué de l'interpellation. Je trouve que c'est dommage. Bien sûr que Mr l'échevin a répondu (la fois précédente et cette fois-ci) et je le remercie pour ses réponses longues et complètes, mais je pense que ce que ces citoyens avaient envie d'entendre, c'était une réponse d'humanité et non pas une réponse froide administrative. Je pense qu'on doit pouvoir reconnaître cet état de fait. J'en viens maintenant à la forme. Il est évident que ce que nous avons vécu il y a un mois était inacceptable. En tout cas, moi en tant que conseiller communal, si vous m'annoncez que c'est comme cela tous les mois, je démissionne. Je ne suis pas représentant de la population pour vivre cela parce que ce n'est pas dans une situation comme celle-là que nous allons trouver la moindre solution ni pour eux, ni pour nous. L'image qui est ressortie du politique auprès de ces gens est encore plus désastreuse que l'image qu'ils avaient à leur arrivée. Cette situation n'est pas acceptable. A qui la faute ? J'eus aimé que Mme Moukhliisse soit plus attentive aux mots, parce que si Mr Roberti peut parler de sentiments, nous avons eu le sentiment que les sentiments donnent le droit d'écrire ce qui a été écrit dans cette interpellation, je trouve que c'est léger (« des

personnes ont été encouragées »). « Nous avons eu le sentiment qu'elles ont été encouragées », comme l'a dit Mr Roberti, c'est fort différent d'avoir ce ressenti que de le dire. Quand il est écrit dans une interpellation qu'on leur a fait croire que le conseil communal et le collège étaient compétents, sur quelle base ? Je suis mal à l'aise avec cette interpellation parce que pour moi, elle n'est à la fois pas une interpellation. Les questions qui sont à la fin de l'interpellation sont simplement, c'est mon sentiment, une excuse pour mettre ce point à l'ordre du jour. Je ne pense pas qu'on puisse faire une interpellation à charge personnelle d'un conseiller communal. Je trouve que ce n'est pas sain, ni pour nous-mêmes, ni pour le public qui nous regarde, ni pour ces citoyens qui sont venus revendiquer, probablement plus que maladroitement, un droit qu'ils pensaient être le leur, qui d'ailleurs est un droit constitutionnel d'avoir un logement décent. Si ce n'est pas à nous de demander des excuses, j'aimerais pouvoir entendre ce soir que nous ne verrons plus à l'ordre du jour de notre conseil communal des interpellations de la sorte dans les 6 années à venir, parce que si cela devrait être le cas, là de nouveau à titre personnel, moi je ne tiens pas à rester. Cela n'a pas sa place ni dans le respect des personnes ni dans le respect des institutions que nous devons incarner. J'en viens maintenant à un dernier point de mes remarques. Si moi aussi, j'ai pu avoir des sentiments, des ressentis, sur la raison de la présence de ces personnes et sur le fait qu'elles s'étaient senties avoir le droit de prendre la parole ou pas, moi aussi j'ai eu l'impression que probablement, toutes les mesures de précaution n'avaient pas été prises et Mr Roberti l'a assez justement dit dans sa réponse. La prudence doit mener le travail d'un conseiller communal. J'ai entendu la réponse de Mme Ferretti ce soir. Chacun s'en fera sa propre opinion mais enfin je vois mal comment on pourrait, plus que quiconque d'ailleurs, plus que Mr Roberti, plus que Mme Moukhliisse, remettre en doute les paroles de Mme Ferretti qui ce soir a essayé d'expliquer sa vision, son ressenti et sa lecture des faits. Si moi aussi, j'avais un sentiment en quittant la soirée il y a un mois, je peux dire en tout cas à titre entièrement personnel, que les réponses qui sont apportées ici par la première intéressée répondent aux questions que je me suis posées et j'aimerais bien que nous évitions de revivre de tels moments dans le futur".

Mr Thielemans :

« Je pense qu'il est particulièrement imprudent de venir ici avec une question traitant des logements sociaux, parce qu'il y a des choses qui sont dites et qui ne sont pas vérifiées, et de venir dans notre assemblée ici avec des questions qui sont traitées par un organe extérieur (direction locative, générale du conseil d'administration) qui peut avoir des éléments de réponse. Il y a des administrateurs de différents bords qui sont là pour cela. C'est toute la difficulté de traiter des situations qui sont en grande partie personnelles. Cela ne reflète pas la globalité de la société de logement et donc j'ai des réserves dorénavant pour accepter de répondre à des questions sur ce sujet dans cette assemblée ».

Mr Leisterh :

« On doit essayer de sortir de cette situation. Je partage assez bien ce qu'a dit Mr Casier si l'on est amené à vivre cela pendant 6 ans. Je pense qu'il est plus intéressant d'avoir des débats en dehors du conseil communal, par exemple au sein du CPAS où ce type d'éclat est moins possible (à huis clos, absence de média). La démocratie exige d'avoir des débats où l'on peut dénoncer des injustices ressenties, c'est en somme le message qu'ont voulu porter les personnes qui nous ont interpellés le mois dernier. C'était un message de détresse, un message de désespoir pour lequel il n'y a pas de réponse toute faite. Notre démocratie issue des Lumières nous a donné cette croyance que le pouvoir vient du consentement des gouvernés, mais aussi que des lois et des institutions doivent protéger ce contrat. Il y a un mois, cet équilibre-là a été mis à mal. Cela nous a choqués sur le coup et l'on se posait beaucoup de questions. Depuis que l'interpellation a été déposée, des échanges constructifs ont eu lieu entre plusieurs d'entre nous, d'entre vous. Ils ont permis d'apporter une lumière différente sur certains sentiments que nous avons et j'en remercie les intervenants. Ce cénacle-ci ne permet pas toujours des échanges très constructifs entre nous. On doit passer parfois par des suspensions de séance, par des coups de fil. Il existe un outil qui est peu employé ici, la commission des affaires générales, qui est souvent établie dans d'autres communes et qui permet de développer, de discuter parfois plus sereinement toute une série de points. Ce qui n'empêche pas que lors du conseil communal pur, chaque groupe émette son avis politique mais au minimum, il y aura eu un débat plus

constructif dans un autre cadre préalablement. Si cet incident pouvait permettre de mener à ce qu'on l'on crée ce type de commission, on aura alors pu sortir un élément positif. Nous soutenons notre partenaire de majorité dans ce sentiment de choc qu'on a pu ressentir ce soir-là. Entretemps, nous avons pu échanger, on aurait dû pouvoir échanger ce soir-là et pas seulement aujourd'hui et dans les jours qui ont précédé cette séance-ci ».

Mr Dermine :

« J'entends parler du fait qu'on aurait filmé des gens et je vois d'autres conseillers filmer d'autres personnes aujourd'hui. Quand est-on autorisé à filmer ? Il y a la question de la police. J'entends que ce n'est pas la volonté de la majorité de mettre un sentiment de tension, pourtant ce soir je remarque que des conseillers en prévention étaient présents : cela veut-il dire que malgré tout, vous avez pris conscience de l'enjeu ? J'aimerais revenir sur ma question de départ : « Est-ce que vous soutenez tant sur le fond que sur la forme cette interpellation ? » Il y a eu effectivement un incident dont on a parlé. On avait peut-être la capacité de discuter un texte comme celui-ci avant de le déposer et de vérifier certains éléments. Le texte, qu'on le veuille ou non, est aujourd'hui à l'ordre du jour d'un conseil communal. Il est clair que les allégations qui y sont portées seront visibles par tous les citoyens. Vous avez pu le comprendre ce soir, les allégations sont fausses. A partir de là, je me demande comment Mme Ferretti ou le conseil vont sortir par le haut de ces allégations. Elles seront malgré tout inscrites dans la pierre ».

Mme Ferretti : « J'entends bien que les groupes de la majorité étaient choqués de ce qui s'est passé le mois passé mais nous étions tout aussi choqués de ce qui s'est passé. Ce n'est pas comme si l'on avait prévu qu'il allait y avoir des débordements. Comme je le répète, ces deux personnes, je ne les connaissais pas. Moi, présente le mois passé en tant que conseillère communale qui pose de simples questions par rapport à une problématique qui est le logement social, je ne peux pas imaginer que cela va déraiper comme cela. On a l'air de dire que c'est moi qui ai dit à ces gens de venir crier au conseil communal, mais ce n'est pas vrai, je suis désolée ».

Mr Godard :

« Je voudrais terminer peut-être par une considération un peu plus dure, je suis juriste de formation. On évoque les allégations, les sentiments, mais je dois tout de même vous lire la définition de la calomnie et de la diffamation. Il s'agit de l'imputation d'un fait précis à une personne déterminée, on est dans le cas, ce fait précis doit être de nature à porter atteinte à l'honneur de cette personne ou à exposer au mépris public, on n'en est pas loin, ce fait précis doit être rendu public c'est-à-dire communiqué à plusieurs personnes, ce fait doit révéler par lui-même une intention méchante, en ce sens, que la preuve de ce fait précis ne peut être rapportée ou n'est pas admise par la loi. Donc, en vertu de la présomption d'innocence, aucun fait précis n'a été démontré. Quand je lis ici les quatre points de la définition de la calomnie et de la diffamation, on pourrait se réserver éventuellement le droit d'agir sur base de l'art 1382 du code civil, le dol, l'intention méchante de vouloir porter atteinte à quelqu'un. C'était une pure réflexion, je voulais tout de même rappeler à tout le monde que dans sa vie privée, dans ses attitudes, il faut respecter autrui, il faut éviter d'atteindre méchamment autrui avec des supputations et des sentiments comme l'a bien rappelé Mr Casier ».

Mr Casier :

« Je comprends entièrement la remarque de Mr Thielemans. La difficulté que cela peut être de devoir intervenir directement sur des sujets qui ne sont pas liés au conseil communal et pour lesquels nous n'avons pas toutes les réponses mais cela rejoint exactement les questions que je posais précédemment dans ce conseil. Il faut aussi pouvoir entendre que quand on est conseiller communal, on va aussi être interpellé par des citoyens qui vont venir nous poser des questions. Bien sûr on peut leur dire que les premières démarches à réaliser le sont d'abord auprès des asbl en question, je partage cela, mais je ne trouve pas cela déraisonnable qu'un conseiller communal puisse demander de mettre ce genre de remarques à l'ordre du jour du conseil via une interpellation, quitte à ce que la réponse de l'échevin ne vienne pas directement à ce conseil mais au suivant parce qu'il s'agit de réponses techniques et que c'est compliqué. Je peux tout à fait

entendre cela. Mais cela ne me paraîtrait pas déraisonnable que cette transparence puisse être considérée légitime par tous et c'était aussi le sens des questions que nous avons faites lors de ce conseil communal ».

Mme Van Hecke remercie chaque conseiller pour la franchise et la sérénité des débats.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 26 février 2019

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze